

ALETHEIA

Lettre d'informations religieuses

“La vérité vous rendra libres” (Jean, 8, 32)

Ile année - n° 15
Rédacteur : Yves Chiron

24 juin 2001

Cette lettre d'informations n'entend pas se substituer aux revues de formation doctrinale et intellectuelle existantes ni aux revues d'informations religieuses. Non périodique, elle contient des nouvelles, des analyses, des commentaires qui ne trouveraient pas forcément leur place dans les publications auxquelles je collabore. Ces nouvelles, analyses et commentaires n'entendent proposer aucune doctrine ou position religieuse qui me soit propre. Il s'agit simplement de servir la vérité dans la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Eglise. De format modeste, cette lettre d'informations, sans exclusive, est adressée gratuitement à un certain nombre d'amis, de correspondants, de revues et à tous ceux qui en font la demande. Son envoi n'est pas soumis à abonnement. Libre au lecteur d'envoyer ou non quelques timbres ou leur équivalent pour contribuer à la diffusion.

Alètheia, 16 rue du Berry, 36250 NIHERNE

I. Communiqué de l'évêque de Troyes sur l'abbé de Nantes (document).

II. Mgr Fellay et *Fideliter*.

Un COMMUNIQUE de l'EVEQUE de TROYES

La presse s'est fait l'écho, ces derniers jours, d'informations relatives à l'abbé de Nantes. Elle l'a fait de façon déformée ou tendancieuse. N'a-t-on pas entendu une grande radio périphérique appeler son correspondant à Nantes pour lui demander d'évoquer “ le cas de l'abbé Georges ” (sic).

A titre d'information, je reproduis donc intégralement le communiqué de l'évêque de Troyes qui a suscité cette vague nouvelle de désinformation :

L'évêque de Troyes communique

Suite à un certain nombre de questions posées récemment, concernant Monsieur l'abbé Georges de Nantes, pour couper court à toute autre rumeur, l'évêque de Troyes communique ce qui suit :

I. Par décret du 1er juillet 1997, l'évêque de Troyes, en vertu du canon 1720, décidait :

1. La *suspense a divinis* infligée à Monsieur l'abbé Georges de Nantes le 25 août 1966 demeure en vigueur.
2. L'accès au sacrement d'eucharistie et de pénitence lui est interdit dans le diocèse de Troyes*.
3. Cette *suspense* et cet interdit ne seront levés que lorsqu'il aura signé une rétractation en bonne et due forme des affirmations et attitudes qui ont conduit à les établir, se mettant en accord avec le précepte qui lui a été donné le 9 mai 1997.
4. Cette *suspense* et cet interdit ont effet sur l'ensemble du diocèse de Troyes, y compris les divers locaux de la “Maison S. Joseph”, à S. Parres-les-Vaudes.

II. Contre ce décret et le décret antérieur du 9 mai 1997, imposant un précepte pénal à l'abbé de Nantes, celui-ci a institué un recours hiérarchique devant la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Celle-ci, le 24 mars 1998, a répondu “ne pas accueillir l'appel”.

III. L'abbé de Nantes, par une lettre du 24 mai 1998 et un libelle du 27 mai 1998, a déposé un recours contre ces deux mêmes décrets au Tribunal de la Signature Apostolique.

Celui-ci, le 7 octobre 2000, a lui aussi répondu que le recours de l'abbé Georges de Nantes manque de fondement et doit être rejeté dès le début.

Dès lors les sanctions établies par le décret de l'évêque de Troyes en date du 1er juillet continuent à être vigueurs.

Fait à Troyes le 21 avril 2001.

+ Marc STENGER
Évêque de Troyes

Il est rappelé que :

- la "*suspense a divinis*" consiste principalement à interdire de donner les sacrements (sauf s'il y a danger de mort).
- l' "*interdit*" consiste principalement à interdire de les recevoir.

* En vertu du canon 1332 et du décret porté par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi le 24 mars 1998, l'interdit n'est plus territorial mais personnel. Il a donc valeur pour l'Eglise Universelle.

Je ne commenterai pas ce communiqué officiel. Je renvoie, pour de plus amples informations, au bulletin du diocèse de Troyes, *L'Eglise dans l'Aube* (3 rue du Cloître Saint-Etienne, 10042 Troyes), n° 3, mars 1997. Et à *Résurrection. La Contre-Réforme Catholique au XXIe siècle* (10260 Saint-Parres-lès-Vaudes) pour le commentaire que fera sans doute l'abbé de Nantes à ce communiqué.

...

Mgr FELLAY et FIDELITER

Le 22 juin m'est parvenue une lettre du directeur de la revue *Fideliter* qui accompagnait et commentait une lettre de Mgr Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X. Celui-ci y demandait que soit mis fin à ma collaboration à la revue. Comme les lecteurs de *Fideliter* vont voir disparaître mon nom des pages sans, peut-être, en connaître le motif, je crois utile, sans esprit de polémique, de publier ici la lettre de Mgr Fellay qui est à l'origine de cette exclusion :

Menzingen, le 16 juin 2001
Cher Monsieur l'abbé,

Par cette lettre, j'aimerais confirmer ce dont nous avons déjà parlé lors de notre réunion de la semaine passée. Il s'agit de M. Chiron et de sa collaboration à *Fideliter*.

Depuis quelques mois, M. Chiron a pris publiquement des positions nettement marquées en opposition à la ligne qu'entend donner la Fraternité à ses fidèles. Même s'il ne l'a pas fait dans *Fideliter* mais dans sa lettre personnelle, dans notre petit monde traditionnel tout se sait ; en particulier l'annonce publique faite par *La Nef* de la collaboration régulière de M. Chiron chez eux m'oblige à intervenir et à demander que la collaboration de M. Chiron à *Fideliter*, pourtant si longue et qui nous oblige à un sentiment de gratitude, soit terminée. *La Nef* entretient à notre égard une attitude par trop hostile pour que nous puissions tolérer cette double collaboration.

Veuillez croire, cher Monsieur l'abbé, en mes prières in Christo Jesu et Maria

+ Bernard Fellay

Je ne ferai pas une exégèse, ligne à ligne, de cette lettre de Mgr Fellay au directeur de *Fideliter*. Je me permettrai, respectueusement, quelques remarques :

• J'ai collaboré à chaque numéro de *Fideliter* pendant treize ans, parfois par deux, trois ou quatre articles, sous ma signature et en utilisant divers pseudonymes. Il s'agissait de recensions de livres ou d'article à caractère historique. Je ne regrette pas cette collaboration et j'exprime un sentiment de gratitude envers ses deux directeurs successifs, M. l'abbé Aulagnier puis M. l'abbé Celier, qui m'ont laissé m'exprimer en toute liberté. Ni quand j'ai commencé à collaborer à cette revue, à l'initiative de M. l'abbé Aulagnier, ni plus tard, on ne m'a demandé si j'étais dans la " ligne " de la FSSPX. A l'époque, 1988 (" l'année climatérique "), j'étais collaborateur régulier de *la Pensée Catholique*, depuis plusieurs années, et de *Présent*, depuis plusieurs années aussi. On ne peut pas dire, particulièrement en cette année-là, que ces deux publications étaient dans la " ligne " de la FSSPX. On ne m'en a fait aucune remarque, ni demandé ne cesser ma collaboration ailleurs (ce que je n'aurais pas accepté). Il me semblait que c'était là un signe suffisant de la liberté d'esprit au sein de la FSSPX.

• La décision de Mgr Fellay est motivée aujourd'hui par " des positions nettement marquées en opposition à la ligne qu'entend donner la Fraternité à ses fidèles " que j'aurais prises ces derniers mois. Mgr Fellay entend par là, je suppose, les trois pauvres et petits numéros d'*Alètheia* que j'ai consacrés au livre collectif de la FSSPX : *Le problème de la réforme liturgique* (éditions Clovis, B.P. 88, 91152 Etampes cedex, 125 pages, 69 F). Ma présentation, complète et honnête, je crois, de l'ouvrage avait été accompagnée de modestes " remarques d'un fidèles du dernier rang ". Ces remarques avaient fortement déplu à Mgr Fellay.

Je ne vois pas d'autres occasions où, " depuis quelques mois ", j'aurais " pris publiquement des positions nettement marquées en opposition à la ligne qu'entend donner la Fraternité à ses fidèles ". Mgr Fellay ne visait sans doute pas les articles que j'ai consacrés au livre de M. l'abbé Aulagnier, *La tradition sans peur* (éditions Servir, 15 rue d'Estrées, 75007 Paris, 350 pages, 125 F). Très bon livre de témoignage et aussi de prospective que j'ai présenté successivement, à partir de janvier, dans un numéro complet d'*Alètheia*, dans un article de *Présent* et dans un article d'*Ecrits de Paris*. M. l'abbé Aulagnier n'avait pas considéré comme des " positions nettement marquées en opposition à la ligne " les quelques " scories " que j'avais cru utile de relever.

• L'autre reproche qui m'est adressé est d'apporter une " collaboration régulière " à *la Nef*. A la vérité, j'y ai collaboré épisodiquement depuis des années ; la FSSPX n'y trouvait alors rien à redire. C'est une collaboration régulière, depuis avril, qui est jugée insupportable. Une collaboration qui, c'est à noter, n'a pas été, jusqu'ici, un commentaire de l'actualité religieuse mais n'a comporté que des recensions et des articles d'ordre historique ou culturel.

Il se trouve que *la Nef* (B.P. 73, 78490 Montfort l'Amaury) publie ce mois-ci un important dossier sur *Le Problème de la réforme liturgique* (n° 117, juin 2001, 40 F). C'est ce dossier qui, semble-il, a suscité l'ire de Mgr Fellay. Il comprend notamment un long article du Père Emmanuel, osb, intitulé " Une analyse peu convaincante ". Le Père Emmanuel, du Monastère Sainte-Madeleine du Barroux, relève quatre " erreurs de méthode " dans l'ouvrage, avant de mettre en lumière les " bonnes choses " qu'il comprend néanmoins. Mgr Fellay, dans une vision étroite du combat pour la Tradition catholique, voit, sans doute, dans ce dossier un nouvel acte de guerre contre la FSSPX. Je préfère, de loin, la réaction de M. l'abbé Aulagnier. Dans le dernier numéro de son très intéressant *D.I.C.I.* (1 rue des Prébendes, 14210 Gavrus, n° 12, 10 F), après avoir signalé à ses lecteurs la parution du dossier de *la Nef*, il commente : " Un débat va s'instaurer et c'est heureux ".

• Mgr Fellay évoque " la ligne qu'entend donner la Fraternité à ses fidèles ". L'expression est, en plusieurs points, curieuse et contestable. Je pensais que les fidèles qui assistent à la messe dans un prieuré de la FSSPX, et tout aussi bien les parents qui envoient leurs enfants dans les écoles de la FSSPX, n'étaient point des " fidèles de la Fraternité ", mais des fidèles de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des fils de l'Eglise Catholique. Et qu'ils n'entendaient point recevoir de la Fraternité une " ligne " de conduite (?), de pensée (?) à tenir. Mgr Fellay connaît-il suffisamment bien les prieurés de la FSSPX, du moins en France, pour ne pas savoir que les fidèles qui assistent aux messes dites par des prêtres de la FSSPX ne sont pas forcément tous d'accord avec toutes les décisions et positions prises dans le passé ou récemment par les dirigeants de la dite-Fraternité (sur les sacres de 1988, par exemple) ? Et qu'un nombre, difficile à déterminer, de fidèles assistent, selon l'occasion, à la messe traditionnelle dans un prieuré de la FSSPX mais, tout aussi bien, aux messes traditionnelles célébrés dans les chapelles de la Fraternité Saint-Pierre, de l'Institut du Christ-Roi, ou dans les abbayes du Barroux, de Randol, de Fontgombault, etc.

L'axiome " Hors de la Fraternité Saint-Pie X point de salut " ne saurait être une " ligne " de pensée et de conduite. Je préfère décrire la situation actuelle, mais qui dure depuis trop longtemps maintenant, en reprenant le titre d'un livre de Jean Madiran : " Quand il y a une éclipse, tout le monde est à l'ombre ". En estimant aussi que l'éclipse est, me semble-t-il, de moins en moins complète.

Et, à la vérité, les fidèles du dernier rang ont de quoi être déconcertés. L'abbé Aulagnier, qui est, rappelons-le, deuxième assistant du supérieur général de la FSSPX, souhaitait, il y a quelques mois, dans son livre cité plus haut, qu'un front commun des traditionalistes se reconstitue : " Il faut faire abstraction des blessures du passé et reprendre le combat commun, fondé sur des fidélités claires, des convictions solides ". Il en citait deux, " qui sont incontournables : une condamnation claire du libéralisme catholique et un attachement indéfectible à la

messe traditionnelle ” (p. 212). L’abbé Aulagnier affirmait encore : “ les sacres ne sont pas la ligne de partage des eaux. Il faut arrêter de juger les gens en fonction de leur attitude à ce moment-là ” (p. 244).

Aujourd’hui, en reprochant à un collaborateur ancien de *Fideliter* de ne pas avoir applaudi des deux mains un livre collectif sur la nouvelle messe (qui ne fait pas l’unanimité parmi les prêtres de la FSSPX, d’ailleurs) et de collaborer à une revue qui est, tout de même, une des voix principales des catholiques de tradition hors de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Fellay semble démentir l’enthousiasme généreux de son deuxième assistant.

• • •